



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 1^{er} décembre 2025 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la **Loi sur les Cités et Villes**, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Didier Le Mouellic, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Eric Charbonneau, Luc Pilon et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

25-12-01-7161

**Il est proposé par monsieur Eric Charbonneau
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 1^{er} décembre 2025 à 19 h 01.

Adopté

Ville de Huntingdon

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du lundi 1^{er} décembre 2025, à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*.

- A)** Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B)** Adoption de l'ordre du jour;
- C)** Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 30 novembre 2025;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en novembre 2025;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 30 novembre 2025;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en novembre 2025;
 - 5. Dépôt du Registre de la réception de dons, de marque d'hospitalité ou des avantages reçus par les membres du conseil municipal;
 - 6. Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
- D)** Période d'information du maire;
- F)** Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025;
- 10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 novembre 2025;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1 Autorisation – Contrat à R. Mailloux Inc pour l’installation de lampadaires – R 987-2025 - prolongement de la rue Cunningham;
- 20.2 Autorisation - Octroi de contrat- Tetra Tech - Plans et devis et surveillance de chantier – Pavage et bordure 2026 – Rues Arnold et Lasselle;
- 20.3 Autorisation - Octroi de contrat – Renouvellement du contrat de gestion parasitaire pour l’année 2026;
- 20.4 Autorisation - Renouvellement du contrat des assurances collectives des employés de la Ville 2025-2026;
- 20.5 Autorisation - Octroi de contrat – Collecte et transport des matières compostables pour l’année 2026;
- 20.6 Autorisation - Octroi de contrat – Collecte et transport des encombrants 2026;
- 20.7 Autorisation - Octroi de contrat – Collecte et transport des ordures 2026;
- 20.8 Autorisation - Octroi de contrat –Biogénie Canada inc. Groupe ORTEC- Compostage des matières organiques 2026;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Autorisation – Demande de contribution financière 2026 – Petite Bibliothèque verte;
- 30.2 Autorisation - Demande de contribution financière : Club Optimiste de Huntingdon – Journée du Père Noël;
- 30.3 Autorisation - Demande de contribution financière : La Bouffe Additionnelle;
- 30.4 Autorisation - Demande de contribution financière : Fondation du Centre hospitalier du comté de Huntingdon;
- 30.5 Autorisation - Demande de contribution financière - Fondation Arthur-Pigeon;
- 30.6 Autorisation - Demande de contribution financière - Fondation Éducative CVR;
- 30.7 Autorisation - Prévisions budgétaires 2026 de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon et quote-part 2026;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Autorisation – Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l’année 2026;
- 40.2 Adoption - Règlement no. 998-2025 modifiant le règlement No. 779-2009 concernant les certificats d’occupations;
- 40.3 Adoption - Adoption du 2e projet de règlement no. 999-2025 modifiant le règlement 512 et le plan de zonage;

- 40.4 Adoption - Adoption du 2e projet de règlement no. 1000-2025 modifiant le règlement 714-2005 sur les usages conditionnels;

50 NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Approbation - Nomination d'un représentant de la ville pour l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent;
- 50.2 Approbation - Nomination de Erin Duhème à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme ;
- 50.3 Approbation - Nomination de Denis St-Cyr à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme;
- 50.4 Approbation - Embauche de monsieur Guy Vaillancourt au poste de concierge à l'entretien ménager et travaux de maintenance;

60 -VARIA

60.1

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1 Monsieur Didier Le Mouellic:
- 70.2 Madame Andrea Geary:
- 70.3 Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4 Monsieur Eric Charbonneau:
- 70.5 Monsieur Luc Pilon:
- 70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance..

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

25-12-01-7162

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Didier Le Mouellic
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 1^{er} décembre 2025 tel que présenté et avec l'ajout suivant :

- 50.5 -Nomination des membres des divers comités de la municipalité.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 30 novembre 2025

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 30 novembre 2025 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 novembre 2025

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 30 novembre 2025 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, Johanne Hébert, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 30 novembre 2025

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 30 novembre 2025 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en novembre 2025

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 30 novembre 2025 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, Johanne Hébert, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt du Registre de la réception de dons, de marque d'hospitalité ou des avantages reçus par les membres du conseil municipal

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose le registre public des déclarations des membres du conseil de la municipalité concernant les dons, les marques d'hospitalité ou tous autres avantages.

Ce registre ne contient aucune déclaration depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel registre a été déposé, soit le 2 décembre 2024.

Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)*, les membres du conseil municipal André Brunette, Didier Le Mouellic,

Andrea Geary, Dominic Tremblay, Eric Charbonneau, Luc Pilon et Rémi Robidoux, déposent devant le conseil leur déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires.

Période d'information du maire

Le maire explique que les conseillers seront nommés sur différents comités où ils pourraient être appelés à se rencontrer pour étudier des questions particulières touchant, par exemple, le service incendie, la voirie, l'urbanisme (CCU), les loisirs, le développement, les finances, etc. et que le rôle de ces comités, dit consultatif, consiste à étudier les dossiers qui leur sont confiés et à faire des recommandations au conseil sur la base de l'examen des éléments du dossier, les décisions étant prises par le conseil municipal par la suite.

Certains conseillers seront, également, nommés pour siéger sur des conseil d'administration à titre de représentant de la Ville de Huntingdon. À titre d'exemple nous avons le Marché fermier, l'Aréna, l'Office d'habitation et la CDEVH et, en cas d'absence du maire, la MRC.

Période de questions du public

Une période de questions est allouée aux personnes présentes dans la salle des délibérations, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 10 novembre 2025

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 novembre 2025;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

25-12-01-7163

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 novembre 2025 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 13 novembre 2025

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 13 novembre 2025;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

25-12-01-7164

**Il est proposé par monsieur Luc Pilon
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 13 novembre 2025 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Contrat à R. Mailloux Inc pour la pose des lampadaires – R 987-2025 - Prolongement de la rue Cunningham

Considérant que la Ville désire octroyer un contrat pour l'installation de quatre (4) lampadaires et leur alimentation électrique dans le cadre des travaux de prolongement de la rue Cunningham;

Considérant l'offre de service reçue de la compagnie R. Mailloux Inc. relativement à ces travaux pour un montant de 9 363,30 \$ plus les taxes applicables.

25-12-01-7165

**Il est proposé par monsieur Didier Le Mouellic
Appuyé par monsieur Luc Pilon
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la compagnie R. Mailloux Inc. pour l'installation de quatre (4) lampadaires et leur alimentation électrique dans le cadre des travaux de prolongement de la rue Cunningham;

Que la dépense de 9 830.30 \$ relativement à l'octroi à ce contrat soit financée à même le règlement d'emprunt No 987-2025 prévu à cet effet.

Adopté

Octroi de contrat- Tetra Tech - Plans et devis et surveillance de chantier – Pavage et bordure 2026 – Rues Arnold et Lasselle

Considérant que la Ville a effectué des travaux pour la construction des infrastructures municipales des rues Lasselle, Arnold et William-Bowron, tel que prévu au règlement d'emprunt 930-2020;

Considérant que des travaux d'asphaltage et de bordures doivent être réalisés afin de finaliser le projet précité;

Considérant que la Ville doit mandater une firme d'ingénierie afin de préparer les plans et devis;

Considérant qu'une surveillance des travaux est nécessaire durant la durée des travaux de construction;

Considérant l'offre de services professionnels reçue par la firme Tetra Tech au montant de 23 200\$ plus taxes applicables, se détaillant de la manière suivante :

Activités	Quantité unité	Coût
Plans, devis et documents d'appel d'offres	Forfaitaire	8 900 \$
Surveillance de bureau	Forfaitaire	5 500 \$
Surveillance de chantier (±40 heures/semaine) (Banque de 80 heures) (taux horaire de 110,00\$ incluant les dépenses liées au kilométrage)	Horaire	8 800 \$
	Sous-total	23 200 \$

25-12-01-7166

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat de confection de plans et devis et surveillance de chantier pour les travaux d'asphaltage et de bordures à Tetra Tech pour un montant de 23 200 \$, plus les taxes applicables.

Que la dépense relative à l'octroi de ce contrat soit financée à même le règlement d'emprunt 930-2020.

Adopté

Octroi de contrat – Renouvellement du contrat de gestion parasitaire pour l'année 2026

Considérant que la Ville souhaite renouveler le contrat de gestion parasitaire avec l'entreprise Extermination Denis Brisson Inc pour ses immeubles;

Considérant l'offre de services présentée par l'entreprise Extermination Denis Brisson inc. pour les services et frais suivants :

- Contrôle de vermine à l'intérieur et/ou l'extérieur;
- Les endroits inspectés établis;
- Main-d'œuvre et raticide inclus;
- Inspection une fois par mois.

- 72 Dalhousie, 62 \$ par inspection, taxes en sus.
- Caserne des pompiers, 55 \$ par inspection, taxes en sus.
- Hôtel de ville, 55 \$, par inspection, taxes en sus.
- 4 rue Lorne, 74 \$ par inspection, taxes en sus.

25-12-01-7167

**Il est proposé par monsieur Didier Le Mouellic
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat de gestion parasitaire pour l'année 2026 à l'entreprise Extermination Denis Brisson inc. selon l'offre de services présentée.

Que la dépense soit financée à même les postes budgétaires 02-190-00-522, 02-220-00-522, 02-621-01-522 et 02-621-02-522 qui seront prévus à cet effet au budget de l'année 2026.

Adopté

Contrat des assurances collectives des employés de la Ville 2025-2026

Considérant que le contrat des assurances collectives des employés de la Ville de Huntingdon avec la compagnie SSQ Groupe Financier – Beneva vient à échéance le 30 novembre 2025;

Considérant qu'en vertu de l'article 18.01 de la Convention collective des travailleurs de la Ville de Huntingdon, l'employeur s'est engagé à maintenir en vigueur le régime d'assurance collective et à contribuer dans une proportion de cinquante pour cent (50%) de la prime totale;

Considérant le rapport de renouvellement des assurances collectives, préparé par *Les assurances collectives Joanne Brisson Dumouchel Inc.* relativement à la proposition de la compagnie SSQ Groupe Financier – Beneva et des différentes options de renouvellement;

Considérant la recommandation de madame Dumouchel d'accepter le renouvellement aux taux révisés.

25-12-01-7168

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Eric Charbonneau
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon accepte le renouvellement du contrat d'assurances collectives des employés de la Ville de Huntingdon avec la compagnie SSQ Groupe Financier (Beneva) pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026 au taux révisés représentant un montant de prime mensuelle avant taxes de 6 302.24 \$, représentant la part de l'employeur et des employés.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02-XXX-XX-280 de chacun des départements.

Adopté

Octroi de contrat – Collecte et transport des matières compostables pour l'année 2026

Considérant que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Transport Rolland Chaperon inc. pour la collecte et le transport des matières compostables pour l'année 2026;

Considérant la soumission présentée par Transport Rolland Chaperon inc. au montant de 41 648,40\$, excluant les taxes applicables, soit:

COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES COMPOSTABLES– ANNÉE 2026				
NO	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX
1.0	COLLECTE ET TRANSPORT - PÉRIODE DE DÉGEL	3	3 410,10\$	10 230,30\$
2.0	COLLECTE ET TRANSPORT	15	2 094,54\$	31 418,10\$
SOUS TOTAL				41 648,40\$
TPS (5 %)				2 082,42\$
TVQ (9,975%)				4 154,43\$
GRAND TOTAL				47 885,25\$

25-12-01-7169

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Luc Pilon
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal octroie le contrat de la collecte et du transport des matières compostables pour l'année 2026 à Transport Rolland Chaperon Inc., au montant de 41 648,40\$, plus les taxes applicables.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de la collecte et du transport des matières compostables pour l'année 2026.

Que la dépense de 43 725,61\$ soit financée à même le budget 2026 prévu à cet effet au poste 02-452-35-446.

Adopté

Octroi de contrat – Collecte et transport des encombrants 2026

Considérant que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Transport Rolland Chaperon inc. pour la collecte et le transport des encombrants pour l'année 2026;

Considérant la soumission présentée par Transport Rolland Chaperon inc. au montant de 22 185,12 \$, excluant les taxes applicables, soit:

Description	Quantité	Prix unitaire	Prix excluant les taxes
Collecte et transport des encombrants	6	3 697,52 \$	22 185,12 \$
TPS à 5%			1 109,26 \$
TVQ à 9.975 %			2 212,97 \$
TOTAL			25 507,35 \$

25-12-01-7170

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

QUE le conseil municipal octroie le contrat de la collecte et du transport des encombrants pour l'année 2026 à la compagnie Transport Rolland Chaperon inc. au montant de 22 185,12\$, excluant les taxes applicables.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat pour la collecte et le transport des encombrants 2026.

Que la dépense de 23 291,60 \$ soit financée à même le budget 2026 prévu à cet effet au poste 02-451-10-447.

Adopté

Octroi de contrat – Collecte et transport des ordures 2026

Considérant que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Transport Rolland Chaperon inc. pour la collecte et le transport des ordures pour l'année 2026;

Considérant l'offre de service présentée par Transport Rolland Chaperon inc. au montant de 88 612,74\$, excluant les taxes applicables, soit:

Description	Quantité	Prix unitaire	Prix
Collecte ordures (+/- 680TM)	1 521	58,26	88 612,74 \$
Transport des ordures au Centre de transbordement R. Hart à Valleyfield			
Sous total			88 612,74 \$
TPS (5 %)			4 430,64 \$
TVQ (9,975%)			8 839,12 \$
Grand total			101 882,50 \$

25-12-01-7171

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Eric Charbonneau
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal octroie le contrat de la collecte et du transport des ordures pour l'année 2026 à la compagnie Transport Rolland Chaperon inc. au montant de 88 612,74\$, excluant les taxes applicables.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de la collecte et du transport des ordures pour l'année 2026.

Que la dépense de 93 032,30 \$ soit financée à même le budget 2026 prévu à cet effet au poste 02-451-10-446.

Adopté

Octroi de contrat –Biogénie Canada inc. Groupe ORTEC-Compostage des matières organiques 2026

Considérant l'offre de service numéro BIO26-026 reçu en date du 24 novembre 2025 par la compagnie Biogénie GROUPE ORTEC pour le traitement des matières organiques de la Ville à leur Centre régional de valorisation de la biomasse (CRVB) de Bury et/ou de Lachute;

Considérant que la quantité annuelle estimée de résidus organiques transportée au centre de valorisation est de 165 tonnes métriques (T.M.).

25-12-01-7172

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Luc Pilon
Et résolu à l'unanimité:**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon octroi un contrat à Biogénie Canada inc.-Groupe ORTEC pour le traitement des matières organiques de la Ville pour l'année 2026 au coût de 90.79\$ / tonne métrique pour une quantité estimée de 165 tonnes métriques représentant ainsi un estimé de 14 980,35\$ plus les taxes applicables.

Que la Directrice générale, madame Johanne Hébert, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, ledit contrat.

Que les dépenses relatives à ce contrat soient financées à même le budget du poste 02-452-40-446.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Demande de contribution financière 2026 – Petite Bibliothèque verte

Considérant que la Petite Bibliothèque verte demande à la Ville de Huntingdon une contribution financière d'un montant de 7 192,50\$ représentant l'équivalent d'un montant de 2,50\$/ citoyen;

Considérant que la communauté de la Ville de Huntingdon fournit gratuitement les locaux, d'une superficie d'environ 5 000 p² à l'organisme, ce qui représente une valeur de contrepartie annuelle de 63 050 \$, soit 5 000 pc au prix de 12.61 \$/pc.

25-12-01-7173

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal de la Ville autorise une contribution financière au montant de 7 192,50\$ à la Petite Bibliothèque verte pour l'année 2026.

Que la dépense de 7 192,50\$ soit financée à même le budget 2026 prévu au poste budgétaire 02-702-30-970.

Adopté

Demande de contribution financière : Club Optimiste de Huntingdon – Journée du Père Noël

Considérant que le Club Optimiste de Huntingdon tiendra son activité annuelle de distribution de cadeaux par le Père Noël le 6 décembre prochain dans le stationnement de la caserne;

Considérant que cette activité s'adresse à tous les enfants âgés de 12 ans et moins, ce qui représente plus de 350 cadeaux distribués;

Considérant que les Optimistes demandent à la municipalité une contribution financière afin d'aider à couvrir les coûts de cette tradition annuelle.

25-12-01-7174

**Il est proposé par monsieur Didier Le Mouellic
Appuyé par monsieur Eric Charbonneau
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 400\$ au Club Optimiste de Huntingdon.

Que la dépense de 400 \$ soit financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970 prévu à cet effet.

Adopté

Demande de contribution financière : La Bouffe Additionnelle

Considérant que l'organisme La Bouffe Additionnelle est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'offrir à toutes les

personnes qui font face aux défis alimentaires sur le territoire, un service complet de dépannage alimentaire;

Considérant qu'à l'approche du temps des Fêtes, l'organisme demande une aide financière pour venir en aide aux familles de la région dans le cadre de leur campagne de paniers de Noël ;

Considérant que la Ville de Huntingdon fournit gratuitement les locaux à La Bouffe additionnelle, ce qui représente une valeur de contrepartie annuelle de 44 526 \$, soit 3 531 pc au prix de 12.61 \$/pc.

25-12-01-7175

**Il est proposé par monsieur Luc Pilon
Appuyé par monsieur Didier Le Mouellic
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 250\$ à La Bouffe Additionnelle.

Que la dépense de 250\$ soit financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970 prévu à cet effet.

Adopté

Demande de contribution financière : Fondation du Centre hospitalier du comté de Huntingdon

Considérant que la Fondation du Centre hospitalier du comté de Huntingdon tient sa campagne de levée de fonds pour l'année 2025 afin de réaliser de nouveaux projets dans le but d'améliorer les soins des personnes qui y sont hébergées.

25-12-01-7176

**Il est proposé par monsieur Didier Le Mouellic
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 250 \$ au Centre hospitalier du comté de Huntingdon.

Que la dépense de 250 \$ soit financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970 prévu à cet effet.

Adopté

Demande de contribution financière – École secondaire Arthur-Pigeon et fondation Arthur-Pigeon – Remise de bourses

Considérant que le comité organisateur de la Fondation Arthur-Pigeon sollicite une contribution financière de la Ville afin de soutenir les élèves de l'école secondaire Arthur-Pigeon en finançant des activités et projets enrichissants, ainsi qu'en attribuant des bourses pour récompenser leurs réalisations.

25-12-01-7177

**Il est proposé par monsieur Eric Charbonneau
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal accorde une contribution financière au montant de 300 \$ à la Fondation Arthur-Pigeon pour leur campagne de financement 2026.

Que la dépense de 300 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

Demande de contribution financière - Fondation Éducative CVR

Considérant que la Fondation Éducative CVR (Chateaugay Valley Regional) sollicite une contribution financière des municipalités visant à offrir un prix à un diplômé méritant de la promotion des finissants de 2026 de leur localité;

Considérant que ces appuis financiers demeurent essentiels pour permettre à la Fondation éducative CVR d'encourager concrètement la poursuite des études postsecondaires chez les diplômés de l'école secondaire CVR.

25-12-01-7178

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Luc Pilon
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière au montant de 300 \$ à la Fondation Éducative CVR d'Ormstown pour leur campagne de financement 2026.

Que la dépense de 300 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

Prévisions budgétaires 2026 de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon et quote-part 2026

Considérant que la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon a adopté son budget pour l'année 2026 ;

Considérant que pour l'année 2026, le montant des dépenses et des revenus s'élève à 550 640 \$;

Considérant que pour l'année 2026, le montant de la quote-part de la Ville de Huntingdon s'élève à 26 797\$;

Considérant qu'en vertu de l'article 603 du *Code municipal du Québec*, la Régie doit transmettre son budget aux municipalités membres pour adoption.

25-12-01-7179

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Eric Charbonneau
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon adopte les prévisions budgétaires 2026 de la Régie intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon d'un montant de 550 640\$.

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le versement du montant de la quote-part établi à 26 797\$ pour l'exercice financier 2026.

Que la dépense de 26 797 \$ soit financée à même le budget qui sera prévu à cet effet pour 2026 au poste budgétaire 02 701 30 951.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026

Considérant que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

25-12-01-7180

**Il est proposé par monsieur Eric Charbonneau
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter le calendrier ci-après établissant la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026, lesquelles débiteront à 19 heures:

- Lundi 12 janvier
- Lundi 2 février
- Lundi 2 mars
- Mardi 7 avril (*6 avril : Lundi de Pâques*)
- Lundi 4 mai
- Lundi 1^{er} juin
- Mardi 6 juillet
- Lundi 10 août
- Mardi 8 septembre (*7 septembre : Fête du Travail*)
- Lundi 5 octobre
- Lundi 2 novembre
- Lundi 7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la *Loi des Cités et villes*.

Adopté

Adoption du règlement no. 998-2025 modifiant le règlement No. 779-2009 concernant les certificats d'occupations

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement 779-2009 concernant les certificats d'occupation;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par madame Andrea Geary à la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025;

Considérant que le projet de règlement no 998-2025 a été présenté et déposé par madame Andrea Geary à la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025;

Considérant que le projet de règlement no. 998-2025 a été adopté à la séance extraordinaire du 13 novembre 2025;

Considérant qu'une copie du règlement no 998-2025 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

25-12-01-7181

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Didier Le Mouellic
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le règlement no 998-2025 modifiant le règlement no. 779-2009 concernant les certificats d'occupations.

Adopté

Adoption du 2e projet de règlement no. 999-2025 modifiant le règlement 512 et le plan de zonage

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement 512 et le plan de zonage afin d'agrandir la zone commerciale CO-5 à même la zone industrielle IN-3 située sur le Chemin Ridge (lots 6 514 197);

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement 512 afin d'autoriser l'usage h4 (habitation multifamiliale) dans la zone commerciale CO-3 afin de permettre l'implantation d'une habitation multifamiliale avec logements adaptés et accessibles selon les conditions stipulées au règlement sur les usages conditionnels ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement 512 afin d'autoriser les projets intégrés dans la zone d'habitations HD-8;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Andrea Geary à la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 novembre 2025;

Considérant que le projet de règlement no 999-2025 a été présenté et déposé par la conseillère Andrea Geary à la séance extraordinaire du 13 novembre 2025;

Considérant que le premier projet de règlement no 999-2025 a été adopté à la séance extraordinaire du 13 novembre 2025;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement tenue le 27 novembre 2025;

Considérant qu'une copie du projet de règlement no 999-2025 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

25-12-01-7182

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le deuxième projet de règlement no 999-2025 modifiant le règlement 512 et le plan de zonage.

Adopté

Adoption du 2e projet de règlement no. 1000-2025 modifiant le règlement 714-2005 sur les usages conditionnels

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005 afin d'établir les critères d'évaluation de l'usage «h4 (habitation multifamiliale) » dans la zone commerciale CO-3;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Andrea Geary à la séance extraordinaire du 13 novembre 2025;

Considérant que le projet de règlement no 1000-2025 a été présenté et déposé par la conseillère Andrea Geary à la séance extraordinaire du 13 novembre 2025;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement 1000-2025 à la séance extraordinaire tenue le 13 novembre 2025;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement tenue le 27 novembre 2025;

Considérant qu'une copie du projet de règlement no 1000-2025 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

25-12-01-7183

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Didier Le Mouellic
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le deuxième projet de règlement no 1000-2025 modifiant le règlement 714-2005 sur les usages conditionnels.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Nomination d'un représentant de la ville pour l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent

Considérant que pour siéger au comité d'administration de l'Office d'habitation du Haut-St-Laurent, un représentant municipal doit être nommé par résolution;

Considérant que le mandat est d'une durée de 3 ans.

25-12-01-7184

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Eric Charbonneau
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon nomme monsieur Luc Pilon, à titre de représentant de la Ville de Huntingdon pour siéger au comité d'administration de l'Office d'habitation du Haut-St-Laurent à compter du 1^{er} décembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2028.

Adopté

Nomination de Erin Duhème au poste de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Considérant que la Ville désire combler un poste de membre au sein de son Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant que l'article 6 du Règlement 729-2006 relatif au Comité consultatif d'urbanisme prévoit qu'une vacance au poste de membre du comité doit être comblée par le conseil de la Ville dans les 3 mois de la date où elle survient;

Considérant que madame Erin Duhème, citoyenne de la Ville de Huntingdon, a déposé sa candidature pour siéger à ce comité;

Considérant que tout membre du CCU doit avoir suivi une formation sur le rôle et les responsabilités d'un CCU et de ses membres mais qu'il demeure possible de nommer un membre qui n'a pas une telle formation, à la condition qu'il en suive une dans les 3 premiers mois de son mandat;

Considérant que le mandat est d'une durée de 2 ans.

25-12-01-7185

**Il est proposé par monsieur Eric Charbonneau
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon nomme madame Erin Duhème, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Huntingdon.

Adopté

Nomination de Denis St-Cyr au poste de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Considérant que la Ville désire combler un poste de membre au sein de son Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant que l'article 6 du Règlement 729-2006 relatif au Comité consultatif d'urbanisme prévoit qu'une vacance au poste de membre du comité doit être comblée par le conseil de la Ville dans les 3 mois de la date où elle survient;

Considérant que Denis St-Cyr, citoyen de la Ville de Huntingdon, a déposé sa candidature pour siéger à ce comité;

Considérant que tout membre du CCU doit avoir suivi une formation sur le rôle et les responsabilités d'un CCU et de ses membres mais qu'il demeure possible de nommer un membre qui n'a pas une telle formation, à la condition qu'il en suive une dans les 3 premiers mois de son mandat;

Considérant le mandat est d'une durée de 2 ans.

25-12-01-7186

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon nomme monsieur Denis St-Cyr, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Huntingdon.

Adopté

Embauche de monsieur Guy Vaillancourt au poste de concierge à l'entretien ménager et travaux de maintenance

Considérant que la Ville doit assurer l'entretien régulier de ses bâtiments municipaux et infrastructures;

Considérant que la Ville souhaite maintenir un environnement propre, fonctionnel et sécuritaire pour les citoyens et les employés municipaux;

Considérant la création d'un nouveau poste de concierge à l'entretien ménager et travaux de maintenance;

25-12-01-7187

**Il est proposé par monsieur Eric Charbonneau
Appuyé par monsieur Didier Le Mouellic
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil autorise l'embauche de monsieur Guy Vaillancourt au poste de concierge à l'entretien ménager et travaux de maintenance.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet.

Adopté

Nomination des membres des divers comités de la municipalité

Considérant que le maire, monsieur André Brunette a procédé au choix des membres du conseil qui seront appelés à siéger à des comités de la municipalité et à agir à titre de représentants de la Ville de Huntingdon au conseil d'administration des organismes de son territoire.

25-12-01-7188

**Il est proposé par monsieur Didier Le Mouellic
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil nomme les représentants ainsi que les membres des divers comités suivants :

Comité interne de la municipalité

- Gestion financière et administrative :
Ensemble des membres du conseil municipal
- Sécurité publique :
Monsieur Dominic Tremblay
- Transport (voirie et déneigement) :
Monsieur Dominic Tremblay
- Hygiène du milieu :
Monsieur Eric Charbonneau
- Loisirs et culture :
*Madame Andrea Geary
Monsieur Didier le Mouellic*
- Comité consultatif d'urbanisme :
Monsieur Rémi Robidoux

Conseil d'administration des organismes du territoire

- Marché Fermier du comté de Huntingdon – 1 poste :
Madame Andrea Geary
- Aréna régional de Huntingdon – 1 poste :
Monsieur Rémi Robidoux
- Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent– 1 poste :
Monsieur Luc Pilon
- Corporation de Développement Économique de la Ville – 2 postes + maire :
*Monsieur Didier Le Mouellic
Monsieur Dominic Tremblay*

Adopté

60. VARIA

Aucun sujet.

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Didier Le Mouellic : Aucun sujet.

Mme Andrea Geary: Le Marché Fermier tiendra ses activités à Ormstown le 7 décembre et à Saint-Anicet le 14 décembre prochain.

M. Dominic Tremblay : Samedi dernier se tenait la Guignolée de la Ville. Les gens furent très généreux.

Il remercie le maire pour les nominations des élus sur divers comités.

M. Eric Charbonneau : Il a participé à la Guignolée de la Ville. Il suggère qu'il y ait plus de publicité pour cette activité.

M. Luc Pilon:Aucun sujet.

M. Rémi Robidoux: Il remercie la municipalité d'Havelock et le Club Optimiste qui ont fait une contribution de 500 \$ et de 1 000\$, respectivement, pour la Guignolée tenue le 29 novembre dernier. Il remercie tous les bénévoles et donateurs. Les dons récoltés ont été majorés par la compagnie PARAXION (ambulance). Il est encore temps de donner.

Deux nouveaux membres s'ajoutent au Comité consultatif d'urbanisme. On leur souhaite la bienvenue.

Les prévisions budgétaires 2026 de l'aréna sont déposés. La quote-part de la Ville augmente de 8.00 \$ en 2025 à 9.25 \$ pour l'année 2026 pour chaque résident. Il a été nommé président de la Régie de la patinoire pour un mois.

M. André Brunette : Les pompiers volontaires, des employés et les élus ont été bénévoles lors de la Guignolée. Près de 580 familles de la région ont besoin des services de la Bouffe additionnelle. C'est une augmentation de près de 150 familles.

Le pont Walker est maintenant rouvert.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

25-12-01-7189

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par Eric Charbonneau
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 58.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière